

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 13 juin 2024

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Constant  
Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Bedreddine donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Thibault donnant pouvoir à Mme Filhol  
M. Monot donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Azoug  
M. Molossi donnant pouvoir à M. Bouamrane

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Bluteau, M. Monany, M. Martin S.

-----



## Délibération n° 18-02 du 13 juin 2024

### PLAN DE MOBILISATION POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 – SURDOTATION « IMPACT X SAVOIR NAGER » – SURDOTATION « IMPACT 2024 » – CONVENTION

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-X-43 du 21 octobre 2021 relative au plan de mobilisation Jeux olympiques et paralympiques départemental,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

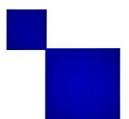
#### après en avoir délibéré,

- APPROUVE la participation du Département à l'édition 2024 des appels à projets « Impact 2024 » et « Impact 2024 X Savoir-Nager » du Fonds de dotation de Paris 2024 et portés par l'Agence nationale du sport ;

- ALLOUE, au titre de l'année 2024, une subvention de fonctionnement de 100 000 € à l'Agence nationale du sport pour le co-financement de l'appel à projets « Impact 2024 X Savoir-Nager » au profit des porteurs de projets séquanodionysiens ;

- ALLOUE, au titre de l'année 2024, une subvention de fonctionnement de 150 000 € à l'Agence nationale du sport pour le co-financement de l'appel à projets « Impact 2024 » au profit des porteurs de projets séquanodionysiens ;

- APPROUVE la convention, dont le projet est ci-annexé, à conclure avec l'Agence nationale du sport pour le co-financement des appels à projets « Impact 2024 » et « Impact 2024 X Savoir-Nager » pour l'année 2024 ;



- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*